1ère Chambre
ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 26/11/2024

tenue sous la présidence de Madame BUSIDAN, assisté(e)

de Monsieur GRABOY-GROBESCO et Monsieur BENET-CHAMBELLAN, Conseillers

En présence de Monsieur BOUMENDJEL, Rapporteur public

Madame OLIVA-GERMAIN, Greffière

09 heures 00

01) **DOSSIER N° 2400284** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Alexandre GRABOY-GROBESCO**

Titre de l'affaire Exécution de jugement - Demande que le tribunal ouvre une procédure juridictionnelle en vue de prescrire les mesures nécessaires à l'exécution du jugement n° 2200961 par lequel le tribunal administratif de la Polynésie française a annulé la décision de révocation du 27 octobre 2022 et enjoint au président de la Polynésie française de procéder à la reconstitution de sa carrière et de ses droits sociaux à compter du 01/11/2022.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A.. B.	SELARL TANG & DUBAU
Défendeur	POLYNÉSIE FRANÇAISE	Le président

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 29/10/2024

Le président du tribunal